



# Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2025-2027

## Table des matières

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2025-2027 .....	1
Introduction.....	3
Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? .....	3
Contexte législatif .....	3
Politique d'inclusion des collaborateurs en situation de handicap .....	4
Le Groupe M6 : pour une TV plus accessible.....	5
L'accessibilité numérique, un engagement fort pour le Groupe M6 .....	5
Schéma pluriannuel de mise en accessibilité.....	5
Organisation interne et gouvernance .....	6
Position fonctionnelle et missions du référent accessibilité numérique.....	6
Organisation pour mettre en œuvre l'accessibilité numérique .....	7
Recrutement et compétences .....	7
Traitement des retours utilisateurs.....	7
Intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles .....	7
Formation et sensibilisation à l'accessibilité numérique.....	8
Mise en œuvre de ressources externes et outillage .....	8
Recours à des expertises externes.....	8
Outils techniques et moyens mis en œuvre .....	8
Intégration de l'accessibilité numérique dans les projets.....	9
Prise en compte de l'accessibilité dans les nouveaux projets .....	9
Tests utilisateurs avec des personnes en situation de handicap .....	9
Évaluations de conformité et audits réguliers.....	9
Mesures correctives et calendrier de mise en conformité .....	9
Planification des mesures correctives.....	9
Mesures d'accessibilité non obligatoires .....	9

## Introduction

### Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

- **perceptibles** : par exemple, faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur ; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ; créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;
- **utilisables** : par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu ; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;
- **compréhensibles** : par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible ; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.
- **robustes** : par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

L'accessibilité numérique s'inscrit dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à toutes et à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services numériques en ligne.

### Contexte législatif

L'article 47 de la « *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » rend obligatoire à tout service de communication en ligne d'être accessible à tous pour les organismes suivants :

- Les personnes morales de droit public ;
- Les personnes morales de droit privé délégataires d'une mission de service public ;
- Les personnes morales de droit privé constituées par une ou plusieurs des personnes mentionnées aux 1° et 2° pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- Les entreprises à compter d'un seuil de chiffre d'affaires de 250 millions d'euros calculé pour chaque personne sur la base de la moyenne du chiffre d'affaires

annuel réalisé en France des trois derniers exercices comptables clos antérieurement à l'année considérée.

En application du chapitre III de l'article 47 précité, le schéma pluriannuel, d'une durée maximum de trois ans, présente la politique du Groupe M6 en matière d'accessibilité numérique pour les années 2025-2027. A ce titre, il contient des informations sur la gouvernance, l'organisation interne mise en place, les actions de formations, la prise en compte de l'accessibilité dans les nouveaux projets, les politiques d'audits de conformité et des corrections associées...

Ce schéma pluriannuel a pour objectif de garantir la mise en conformité progressive des services numériques du Groupe, en respectant les exigences légales et en répondant aux besoins des personnes en situation de handicap.

Ce même article 47 installe le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) comme référentiel national, auquel doit se conformer tout support numérique. La dernière version du RGAA en vigueur (RGAA 4) est accessible à partir du lien suivant : <https://accessibilite.numerique.gouv.fr>

## Politique d'inclusion des collaborateurs en situation de handicap

Le groupe M6 est engagé depuis près de 20 ans sur le sujet du handicap avec la création de sa Mission Handicap en 2007 puis la signature de 3 accords handicap successifs depuis 2017.

Les actions de la Mission Handicap s'articulent autour de 5 axes principaux :

- **Favoriser le recrutement et l'intégration** de personnes en situation de handicap (CDI, CDD, Alternance, stage, Intérim, Intermittence).
- **Assurer le maintien dans l'emploi** des personnes en situation de handicap.
- **Former** les salariés en situation de handicap dans le but de les maintenir dans leur emploi ou de les aider à évoluer au cours de leur carrière professionnelle mais aussi les salariés et managers afin de leur permettre d'accueillir et d'accompagner au mieux les personnes en situation de handicap.
- **Développer le recours au secteur protégé** et adapté en sous-traitant certaines activités. Ce recours permet d'agir concrètement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en leur permettant d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées.
- **Sensibiliser les salariés** du Groupe afin de lutter contre les stéréotypes.

## Le Groupe M6 : pour une TV plus accessible

Alors qu'en France, entre 8 et 10 millions de Français souffrent de surdité et près de 2 millions de Français sont atteints d'un trouble de la vision, les spots publicitaires diffusés en TV restent encore trop peu accessibles à ces publics.

Face à ce constat, M6 Publicité se mobilise pour favoriser l'intégration des solutions de sous-titrage sourds et malentendants et d'audiodescription dans les spots publicitaires diffusés en TV.

Depuis 2023, M6 Publicité propose d'offrir le 1er sous-titrage sourds et malentendants aux annonceurs n'ayant jamais intégré ce sous-titrage à leurs spots. Un service renouvelé à l'occasion de la publication des [Conditions Générales de Vente des espaces TV Vidéo 2025 publiées par M6 Publicité](#).

Aujourd'hui moins de 1% des spots publicitaires diffusés en télévision sont audiodécrits. M6 Publicité poursuit ses actions de sensibilisation pour une publicité TV plus inclusive et propose d'offrir la 1ère audiodescription aux annonceurs n'ayant jamais intégré cette solution à leur spot.

Au-delà de la publicité, une majorité des programmes disponibles sur M6+ sont disponibles en version sous-titrées pour sourds et malentendants.

## L'accessibilité numérique, un engagement fort pour le Groupe M6

Dans la continuité des nombreuses actions menées par la Mission Handicap, le Groupe M6 poursuit ses engagements dans la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap face au numérique.

Alors qu'en France, plus de 12 millions de personnes sont en situation de handicap, le Groupe met au cœur de ses priorités son engagement pour assurer à toutes et à tous un accès aux services numériques, à travers leur mise en conformité et en accessibilité.

A ce titre, ce schéma pluriannuel vise à définir une trajectoire de mise en conformité des applicatifs numériques prioritaires, conformément aux standards du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Pour définir cette feuille de route, le Groupe M6 continue de définir son patrimoine numérique, en définissant trois niveaux de priorité : ces derniers ont été établis en fonction de la visibilité et de l'audience des services numériques concernés.

## Schéma pluriannuel de mise en accessibilité

Ce présent schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, d'une durée de 3 ans (2025-2027), a pour objectif d'informer le public des moyens et actions mis en place par le Groupe M6 pour rendre ses services numériques prioritaires accessibles.

Il est associé à un plan annuel d'action présenté en annexe.

Ainsi, le Groupe M6 a défini les objectifs suivants pour garantir l'accessibilité numérique :

- désigner un référent en accessibilité pour piloter et superviser la prise en compte transversale de ce sujet ;
- évaluer le patrimoine numérique existant en effectuant des audits de conformité sur les services numériques (sites web et applications) ;
- améliorer les services existants en effectuant des audits d'accessibilité et en mettant en place des mesures correctives, ainsi qu'un suivi et une validation par des experts internes ou externes ;
- prendre en compte l'accessibilité numérique dès la phase de conception lors du déploiement de nouvelles fonctionnalités et de la refonte de certains parcours, et ce à toutes les étapes du projet ;
- sensibiliser et former les équipes internes à la prise en compte du handicap et des normes associées dans la conception et le développement de projets numériques.

Ce schéma pluriannuel pourra être enrichi chaque année au moment de l'établissement du bilan du plan d'action annuel.

## Organisation interne et gouvernance

### Position fonctionnelle et missions du référent accessibilité numérique

Le Groupe M6 a nommé un référent accessibilité numérique au sein de la Mission Handicap. Ce poste est en lien avec les équipes opérationnelles.

Son rôle sera essentiel dans la mise en œuvre et le suivi des actions d'accessibilité numérique. Ses missions seront :

- La promotion de l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ;
- La coordination et la planification des audits d'accessibilité des services en ligne afin de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ;
- L'organisation de formations et de sessions de sensibilisation pour les équipes ;
- La prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel seront placés sous sa responsabilité.

## Organisation pour mettre en œuvre l'accessibilité numérique

Des comités de suivi ont lieu mensuellement en présence de la référente accessibilité numérique : ils permettent de suivre et rappeler les exigences d'accessibilité numérique au sein des équipes opérationnelles en charge du développement et de la maintenance des services numériques du Groupe M6. Ces actions sont revues régulièrement au sein de la Mission Handicap.

Un budget a été consacré, par entité, pour la réalisation d'audits de conformité, et un autre, au sein du service RH, pour la formation et la montée en compétences des équipes opérationnelles.

## Recrutement et compétences

A date, les compétences requises en matière d'accessibilité numérique ne sont pas encore définies dans les fiches de poste des collaborateurs intervenant sur les projets numériques.

Une démarche sera engagée en ce sens, tout comme l'intégration de l'accessibilité numérique dans les processus de recrutement.

## Traitement des retours utilisateurs

Le Groupe M6 met en place, à travers ses déclarations d'accessibilité déjà publiées, un moyen de contact dédié et unique à destination des personnes en situation de handicap.

Le traitement des retours utilisateurs se fait via l'adresse [accessibilite@m6.fr](mailto:accessibilite@m6.fr).

Chaque demande sera étudiée au cas par cas afin d'adresser une réponse adaptée dans des délais raisonnables, en lien avec les équipes opérationnelles du service numérique concerné.

## Intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles

A date, des clauses relatives à l'accessibilité numérique ont été proposées dans certains contrats et dans certains appels d'offres émis par le Groupe M6.

En outre, un travail est également engagé avec la Direction Juridique afin :

- D'envoyer des courriers aux actuels prestataires concernés par cette réglementation pour leur rappeler les enjeux de l'accessibilité numérique et permettre une mise en conformité des services numériques mis à disposition par ces derniers.
- De prévoir des exigences d'accessibilité numérique pour les futurs contrats négociés avec les prestataires du Groupe concernés par cette réglementation ;

## Formation et sensibilisation à l'accessibilité numérique

Au cours du premier semestre 2025, le Groupe M6 a proposé une conférence de sensibilisation à l'accessibilité numérique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe M6. Cette conférence a été dispensée par un prestataire expert dans le domaine et a été retranscrite en direct en langue de signes française (LSF) grâce à deux interprètes présents, pour assurer son accessibilité pour toutes et tous.

Au-delà de cette sensibilisation, le Groupe a lancé des démarches de formations dédiées auprès des responsables de projets numériques (chefs de projet, product owners...) identifiés comme prioritaires.

Les plans de formation pour les années suivantes seront à définir dans le cadre de ce schéma pluriannuel.

## Mise en œuvre de ressources externes et outillage

### Recours à des expertises externes

Pour évaluer le niveau d'accessibilité de ses services numériques au regard du référentiel d'accessibilité applicable, le Groupe M6 s'appuie sur des experts et auditeurs externes spécialisés dans l'accessibilité numérique pour :

- réaliser des audits d'accessibilité ;
- dispenser des formations dédiées à l'accessibilité numérique ;
- être accompagné dans la prise en compte de l'accessibilité numérique dès la phase de conception.

### Outils techniques et moyens mis en œuvre

De par les formations déjà dispensées auprès des responsables de projets digitaux, des outils sont en cours de déploiement sur les postes de ces collaborateurs, comme :

- Assistant RGAA ;
- Colour Contrast Analyser ;
- WCAG Color contrast checker ;
- HeadingsMap ;
- ANDI ;
- Le lecteur d'écran NVDA...

Au-delà de ces outils, des bonnes pratiques de tests d'accessibilité sont désormais intégrées (test au clavier, avec un lecteur d'écran, etc.).

## Intégration de l'accessibilité numérique dans les projets

### Prise en compte de l'accessibilité dans les nouveaux projets

Le Groupe M6 s'engage à intégrer l'accessibilité numérique comme une exigence forte dès les premières étapes de chaque nouveau projet ou évolution. Pour cela, le Groupe a déjà confié des audits d'accessibilité de maquettes graphiques auprès d'un prestataire spécialisé sur les projets en cours de refonte.

Les critères du RGAA notamment sur les sites internet du Groupe ont vocation à être respectés tout au long des projets, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

### Tests utilisateurs avec des personnes en situation de handicap

Le Groupe M6 n'a pas encore intégré de personnes en situation de handicap dans les phases de tests utilisateurs. Cependant, une réflexion sera menée afin de vérifier l'impact des améliorations sur les personnes en situation de handicap, tout en les intégrant dans un processus d'amélioration continue.

### Évaluations de conformité et audits réguliers

Par la mise en place de ce schéma pluriannuel, le Groupe M6 a vocation à mener des évaluations de conformité plus largement sur son patrimoine numérique. Ces audits d'accessibilité vont se poursuivre, selon les priorités définies en interne.

Aussi, des audits de contrôle seront menés systématiquement suite aux correctifs d'accessibilité pour mesurer les nouveaux taux de conformité et les publier au sein des déclarations d'accessibilité.

## Mesures correctives et calendrier de mise en conformité

### Planification des mesures correctives

Après chaque audit de conformité réalisé sur un service numérique, le Groupe M6 mettra en place un plan de mesures correctives. Ce plan vise à corriger les problèmes d'accessibilité.

L'impact utilisateur des non conformités décelées lors des audits sera également pris en compte dans la planification des mesures correctives, au vu des usages les plus fréquents, selon l'application concernée.

Le calendrier précis de mise en œuvre sera précisé dans les différents plans annuels.

### Mesures d'accessibilité non obligatoires

Le Groupe M6 souhaite donner la priorité à la mise en conformité de ses services numériques au regard des critères réglementaires dans le cadre de ce premier schéma

pluriannuel d'accessibilité numérique. Ainsi, des mesures d'accessibilité non obligatoires à mettre en œuvre ne sont pas identifiées à date.